

A RENVOYER COMPLÉTÉ ET AVANT LE 30 SEPTEMBRE 2018 PAR EMAIL À [BW@natagora.be](mailto:BW@natagora.be)

Liste électorale : Ecolo

Adresse email : [marcel.ghigny@gmail.com](mailto:marcel.ghigny@gmail.com)

## Nos questions

---

### Questions générales

1. Quelles sont vos priorités en matière de conservation de la nature pour la prochaine législature ? **Nous avons déjà lancé le diagnostic communal de l'Agenda 21 (notre conseiller communal en environnement y travaille), notre objectif est de le finaliser et de démarrer les collaborations avec les citoyens. Nous souhaitons également poursuivre l'expérience positive du Cimetière Nature d'Hévillers aux deux autres cimetières de la commune (Corbais et Mont-Saint-Guibert). Le nettoyage des rivières et la propreté dans notre commune a été et restera également une de nos priorités.**
2. Êtes-vous prêts à soutenir le lancement d'un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) ? **Nous privilégions en premier lieu l'Agenda 21 (car il est déjà en étude) mais le PCDN n'est pas contradictoire et ces deux plans peuvent se compléter mutuellement.**
3. Envisagez-vous de favoriser la protection et la restauration du maillage écologique comme par exemple la plantation de haies vives au sein des zones rurales de l'entité? **Bien entendu, nous avons déjà initié une telle démarche avec par exemple la plantation supplémentaire d'une longue haie le long d'un talus de la Grande Chaussée (la portion haute en direction de Court-Saint-Etienne). Ce site est une réserve naturelle : <http://environnement.wallonie.be/legis/reserves%20naturelles/reserves%20naturelles%20domaniales/domaniale005.htm>**
4. Prônez-vous la mise en œuvre d'une gestion différenciée des bords de voiries et des espaces communaux ? Si tel est déjà le cas, comptez-vous élargir son application ainsi que ses meilleures pratiques (dates plus tardives, exportation de la fauche...) ? **Nous avons sur la commune certaines zones en fauchage tardif, nous comptons bien évidemment poursuivre dans cette voie.**

### Aménagement du territoire

1. Dans le cadre du nouveau Code de Développement territorial, les communes ont la possibilité d'établir un schéma de développement communal pour l'ensemble de son territoire et un ou des schémas d'orientation local pour des parties de son territoire. Êtes-vous prêts à élaborer de tels outils sur votre commune qui intégrera une " carte du réseau écologique " (sites de haute valeur biologique et liaisons écologiques entre ces sites) ? **Nous avons plutôt privilégié la mise en place de schémas d'orientation (Corbais et Hévillers). Pour le centre de Mont-Saint-Guibert, il s'agit d'un plan de rénovation urbaine qui détermine un cadre pour l'aménagement du territoire. Ce sont de grandes orientations et des schémas d'orientation locaux doivent**

ponctuellement venir affiner ces études. Rien ne s'oppose à intégrer une carte de réseau écologique à ces différentes études.

2. Êtes-vous prêts, ensuite, à faire de cette carte du réseau écologique une référence dans l'analyse des futurs projets de développement territorial sur le territoire communal ? **C'est une évidence. Il ne faut pas non plus négliger les recommandations d'une étude d'incidence qui sous l'angle de la protection de la nature peut proposer des solutions accompagnant la création d'un lotissement. Ce fut le cas par le passé pour le lotissement d'Alvau par exemple. Le lotissement du Christ du Quewet est un autre exemple où une véritable attention a été portée aux diverses plantations.**
3. Soutenez-vous la demande de révision du plan de secteur visant le site de la sablière et prévoyant d'affecter 20 ha de l'ancienne exploitation en zone naturelle ? **Bien entendu, même si nous ne connaissons pas encore la façon dont le site sera géré ni par quelle organisme. Le site existant de la Sablière, qui est un Site de Grand Intérêt Biologique, mérite également que l'on s'intéresse : <http://biodiversite.wallonie.be/fr/651-sabliere-de-mont-saint-guibert.html?IDD=251661015&IDC=1881>  
En voici une brève description : « Ce vaste ensemble situé en Brabant sablo-limoneux comprend une sablière en activité joutant, à l'ouest, une ancienne sablière transformée en centre d'enfouissement technique. La sablière héberge une très importante colonie d'hirondelle de rivage (Riparia riparia), ainsi que le petit gravelot (Charadrius dubius). Les parties où l'extraction est arrêtée sont colonisées par des insectes sabulicoles dont Cicindela hybrida et des Hyménoptères Aculéates comme Colletes cunicularius et Andrena apicata. »  
Une étude d'incidence est en cours dans le cadre de l'exploitation de la sablière.**

#### La préservation de la biodiversité

1. En ce sens, seriez-vous prêts à adapter le guide communal d'urbanisme pour favoriser le maintien de haies vives indigènes (période de taille, etc.) ? **Nous n'avons pas de guide communal d'urbanisme actuellement. C'est dans notre programme électoral et nous y incluons le maintien de haies vives indigènes.**
2. Pourriez-vous identifier les zones humides qui jouent le rôle de bassin d'orage naturel et zones refuges pour la biodiversité afin de les intégrer à la carte du réseau écologique du schéma de développement communal ou du schéma d'orientation local ? **A notre connaissance, il y a le site de la sablière avec ses bassins existants.**
3. Soutiendrez-vous la création ou l'agrandissement de réserves naturelles sur le territoire communal ? **Sur base de propositions concrètes, bien évidemment.**

## Chasse

1. En qualité de gestionnaire de la commune/ville, seriez-vous prêt à intégrer dans les cahiers de charge d'octroi des territoires de chasse " l'interdiction du nourrissage du gibier " sur le territoire concerné ? ([consulter la position de Natagora sur le sujet](#))
2. De même, dans ces cahiers, seriez-vous prêts à conditionner l'autorisation " des lâchers massifs de petits gibiers tels que faisans, canards et autres espèces chassables " que dans le cadre de l'élaboration de projets de repeuplements d'espèces indigènes (au sens de la loi sur la conservation de la nature) combinés à des efforts d'amélioration de leur biotope ?  
Idéalement, ces projets devraient être menés à l'échelle du territoire couvert par un ou plusieurs conseils cynégétiques. **Cette demande nous semble légitime mais elle nécessite une collaboration entre la commune et NATAGORA.**

## Urbanisme

1. Etes-vous disposés à intégrer des aménagements en faveur de la biodiversité (aménagements pour chauves-souris, nichoirs pour hirondelles, martinets, ...) dans tout projet de rénovation de bâtiments communaux, et comptez-vous inciter les citoyens de la commune à en faire autant ? **Une étude a déjà été menée par notre conseiller communal en environnement en collaboration avec NATAGORA. Nous comptons bien entendu mettre le résultat de cette étude en application.**
2. Etes-vous favorable à l'utilisation d'un système d'éclairage « intelligent » (lié à la détection de mouvements), notamment dans le cadre de la finalisation de la coulée verte ? **Sans conteste oui, c'est également une demande de la CCATM où NATAGORA est représentée.**

